

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

Le quatre décembre deux mille quinze à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 27 novembre 2015

**Étaient présents :** Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROIN, adjoints.

Claudie LEHAY, Alexa ROINET, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE, Cyril LE SCORNET, Annie SALMON, Yves GUILBERT-ROED, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY et Virginie JOUARE.

**Absent(s) excusé(s) :** Christian THEBERGE ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY  
Antoine LAMBERT ayant donné procuration à Yves GUILBERT-ROED  
Joël BRETHOME ayant donné procuration à Virginie JOUARE

**Absent(s) non excusé(s) :** néant

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire générale.  
M. Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

## I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2015

Le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## II. TARIF 2016

DCM04122015-01

Arnaud de PANAFIEU, adjoint, expose la proposition des tarifs 2016 établis par la commission des finances :

### Assainissement :

prime fixe	11,00 €	
conso ≤ 10 000 m3	0,75 €	
conso ≥	0,70 €	
<b>Participation assainissement collectif (PAC)</b>		
construction nouvelle	1 080,00 €	
unité d'habitation supplémentaire (2 à 10)	540,00 €	
au-delà de 10	270,00 €	
construction existante	212,00 €	

### Commune :

DROITS PLACE		
marché samedi matin		gratuit
vente outillage et marchands ambulants (en dehors du marché du samedi matin)		
confiserie	47,00 €	
stand pêche à la ligne	37,00 €	
stand manège enfants	37,00 €	+ eau +électricité
stand auto-skooter	62,00 €	+ eau +électricité
stand de tir	62,00 €	
véhicule vente d'outillage	86,00 €	
cirque	86,00 €	+ eau +électricité
marchands ambulants	60,00 €	par an

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

<b>PHOTOCOPIES</b>		
<b>Particuliers, Artisans et Commerçants</b>		
FORMAT A4		
noir et blanc		0,25 €
couleur		0,50 €
papier couleur		0,50 €
FORMAT A3		
noir et blanc		0,50 €
couleur		1,00 €
papier couleur		1,00 €
<b>Associations</b>		
FORMAT A4		
noir et blanc (jusqu'à 20 copies)		0,15 €
noir et blanc (21 copies et +)		0,10 €
couleur		0,30 €
papier couleur (jusqu'à 20 copies)		0,30 €
papier couleur (21 copies et +)		0,20 €
FORMAT A3		
noir et blanc (jusqu'à 20 copies)		0,30 €
noir et blanc (21 copies et +)		0,20 €
couleur		0,60 €
papier couleur (jusqu'à 20 copies)		0,60 €
papier couleur (+21 copies)		0,40 €
<b>LIVRES</b>		
"PRECIGNE TOUTE UNE HISTOIRE"		10,00 €
<b>PISCINE</b>		
<b>ABONNEMENTS BAINS</b>		
<b>enfants</b>		
10 bains		15,30 €
20 bains		26,70 €
30 bains		33,50 €
<b>adultes</b>		
10 bains		28,60 €
20 bains		51,00 €
30 bains		63,60 €
<b>ENTREES BAINS</b>		
adulte avec bain		3,50 €
enfant avec bain (-16 ans)		2,10 €
groupe (enfant dans un groupe avec responsable)		1,40 €
<b>ENTREES SANS BAINS</b>		
adulte sans bain		1,40 €
adulte acc 1 pers avec handicap		gratuit
adulte acc 1 enf de-6ans		gratuit
<b>SALLE SPORTS - régie</b>		
carte magnétique		10,00 €
horaire de l'éclairage (par 24 unités)		4,40 €
<b>LOC SALLE DE SPORTS</b>		
associations et CE hors commune		380,00 € par jour
<b>CONCESSIONS</b>		
<b>concession simple - adulte (2,40m x 1,20m)</b>		
30 ans		100,00 €
50 ans		200,00 €
<b>concession simple - enfant (1,40m x 1m)</b>		
30 ans		50,00 €
50 ans		100,00 €

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

<b>concession double - adulte (2,40 m x 2,40 m)</b>		
30 ans		200,00 €
50 ans		400,00 €
<b>FOYER COMMUNAL</b>		
Location uniquement à de personnes de Précigné		
Location jour de fête et week end		
repas ou vin d'honneur (sans musique ni danse)		
repas		100,00 €
vin d'honneur		45,00 €
caution		150,00 €
ménage en cas de manquement		30,00 € de l'heure
<b>LOC GRAND BARNUM</b>		
caution		112,00 €
location (2 jours maximum)		61,00 €
<b>AGENDA MUNICIPAL</b>		
publicité 1/2 page		242,00 €
publicité 1/4 page		148,00 €
publicité 1/8 page		107,00 €
publicité 1/12 page		92,00 €
publicité 1/32 page		46,00 €
<b>JETON BASCULE</b>		
le jeton		1,94 €

<b>Tarifs Salle des Fêtes</b>		<b>2016</b>		
<b>Associations, Particuliers de la commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + Kitchenette	65 €	65 €	
matin ou après-midi	grande salle	86 €	110 €	
	les deux salles	121 €	154 €	
journée	petite salle + kitchenette	115 €	115 €	154 €
	grande salle	154 €	193 €	358 €
	les deux salles	224 €	282 €	460 €
forfait cuisine		94 €	94 €	94 €
<b>Associations, Particuliers hors commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + kitchenette	95 €	95 €	
matin ou après-midi	grande salle	131 €	166 €	
	les deux salles	191 €	236 €	
journée	petite salle + kitchenette	181 €	181 €	267 €
	grande salle	236 €	289 €	620 €
	les deux salles	338 €	427 €	797 €
forfait cuisine		102 €	102 €	102 €
	caution	500 €		
	ménage en cas de manquement	30 € de l'heure		
	vaisselle	pas de location		

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

Les conditions de location aux associations communales (Délibération : 06032015-15):
- une fois par an, au Comité des Fêtes de Précigné et au Comité de Jumelage de Précigné
- Gratuité, deux fois par an, pour les associations de la Commune qui œuvrent pour les écoles : CLPE (Conseil Local de Parents d'élèves) et ADEP (Amicale de l'école publique) pour l'école de La Voutonne, APEL (Association des parents de l'école libre) et OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) pour l'école Saint-Joseph Saint Jean.
- Gratuité pour les 2 premières manifestations organisées en semaine, du lundi au jeudi, par Génération Mouvement.
- Demi-tarif pour une manifestation dans l'année pour les autres associations et les comités d'entreprises de la Commune.
- Une gratuité, par an, de la petite salle, en semaine, du lundi au jeudi, pour les associations de la Commune.

## Restaurant scolaire :

<b>PRIX REPAS RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
1er et 2ème enfant	3,20 €	au 1er sept 2016
à partir du 3ème enfant et être non imposable	1,60 €	
adulte	6,12 €	
<b>TARIF GARDERIE</b>		
quotient familial $\leq$ 1050	2,00 €	au 1er sept 2016
quotient familial $\geq$ 1050	2,25 €	
1/2 tarif pour le 3ème enfant en fonction du quotient familial	1,00 €	
	1,12 €	
<b>TAP</b>		
par période (vac à vac)	7,14 €	au 1er sept 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les tarifs 2016 comme proposés ci-dessus.

## **III. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – BROYAGE DE BRANCHAGES**

DCM04122015-02

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières/Vègre, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné et la Ville de Sablé/Sarthe pour le broyage de branchages.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes d'Asnières/Vègre, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné et la Ville de Sablé/Sarthe

## **IV. CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE BIENS POUR LA VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LA COMMUNE**

DCM04122015-03

M. Le Maire expose que dans le cadre de la compétence Voirie, la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe exerce en lieu et place de la commune la mission statutaire relative aux voies et trottoirs.

La mise à disposition comptable de la voirie et de ses dépendances est inhérent à l'exercice de la compétence Voirie, il convient donc, par convention, de les identifier, de les estimer en déterminant un pourcentage global de la somme inscrite à l'inventaire communal, et de les transférer comptablement par écritures d'ordres non budgétaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- procède à la mise à disposition comptable des voies communales, rurales et leurs dépendances
- dresse un procès-verbal conformément à l'article L.1321-1 du CGCT.
- valorise ce transfert global à hauteur de 80 % du montant du solde du compte 2151 inscrit à l'inventaire communal, à la date



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

du 31 décembre 2014

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de communes.

### V. CRÉATION DE DEUX POSTES DE NON TITULAIRE – CONTRAT AIDÉ

DCM04122015-04

Le Maire rappelle que deux postes au service technique ont été supprimés (cf. conseil municipal du mois d'octobre 2015). Il sollicite la création d'un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) au service technique et un emploi avenir au service extra scolaire.

**Le CAE**, contrat de droit privé, à durée déterminée est destiné à accompagner les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. La durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures, conclu pour une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois. Une convention définissant les conditions du parcours d'insertion est signée avec Pôle Emploi.

La rémunération est basée sur le SMIC ; l'Etat prend en charge de 60 à 80% du salaire brut horaire (défini par arrêté préfectoral), à hauteur de 20 heures hebdomadaires travaillées ; une exonération d'une partie des charges sociales patronales est prévue également ; la collectivité cotisera au régime de l'assurance chômage.

Soit pour l'emploi d'un agent à 20 h, une charge pour la collectivité estimée à 275 € / mensuelle.

**Un emploi d'avenir**, c'est un contrat aidé, s'appuyant sur un CDD de 3 ans ou en un CDI en un temps plein pour un jeune de 16 à 25 peu ou pas qualifié.

C'est aussi un engagement de l'Etat de verser sur 3 ans une aide financière équivalente à 75% du SMIC sur la base de 35h, **c'est-à-dire une aide financière de 1 090 € par mois** soit une charge pour la collectivité estimée à **550 € par mois**. En contrepartie, l'Etat demande d'accompagner le jeune à la réalisation de son projet professionnel par la mise en place d'actions de formation si possible qualifiantes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E)
- la création d'un emploi avenir
- autorise Le Maire à signer les conventions
- vote les crédits budgétaires correspondants

### VI. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION

DCM04122015-05

A de PANAFIEU, Adjoint, sollicite le remboursement des frais consécutifs au déplacement de M. le Maire du 26 octobre 2015 pour l'enlèvement du Préau (137.67 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce remboursement et autorise A de PANAFIEU à viser tout acte inhérent au dossier.

JF ZALESNY, élu concerné, n'a pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### VII. ECOLE LA VOUTONNE – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE

DCM04122015-06

Le Maire informe d'une demande de subvention de l'Ecole La Voutonne pour deux classes de découverte qui se dérouleraient pour la première du 25 au 27 avril 2016 pour 46 élèves du CP et CE1 (mer) d'un montant de 7 989.60 € et pour la seconde du 17 au 19 octobre 2016 pour 47 élèves (sables d'Olonne) d'un montant de 6 500 €.

Sur le principe d'une participation à 9.50 € par jour et par élève, la subvention de la commune s'élèverait pour le 1<sup>er</sup> séjour à 1 311 € (9.50 € x 3 jours x 46 élèves) et pour le 2<sup>nd</sup> séjour à 1 339.50 € (9.50 € x 3 jours x 47 élèves), soit un total de 2 650.50 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide l'inscription de cette dépense au budget 2016.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

## VIII. BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE 03

DCM04122015-07

A de PANAFIEU, Adjoint propose la modification d'écriture comptable relative aux travaux d'enfouissement des réseaux route de Morannes. Le génie civil de télécommunication est estimé à 29 760 € et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose à 18 240 €, soit un total de 48 000 €.

	Investissement	dépenses	recettes
2042 Subvention d'équipement .....	+ 48 000.00 €		
10222 FCTVA .....		+ 48 000.00 €	
<b>Total décision modificative .....</b>	<b>+ 48 000.00 €</b>	<b>+ 48 000.00 €</b>	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification d'écriture budgétaire.

## IX. AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2016

DCM04122015-08

M. le Maire demande l'autorisation d'effectuer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitif 2016, soit 25% des crédits engagés l'année dernière dans les budgets de la Commune (commune / assainissement).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de la loi.

## X. AVANCE SUBVENTION AU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET 2016

DCM04122015-09

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une avance de 30 000 € au restaurant scolaire à valoir sur la subvention de l'année 2016.

Les crédits seront inscrits à l'article 657361 du budget primitif 2016.

## XI. AVANCE SUBVENTION AMSLCP – BUDGET 2016

DCM04122015-010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une avance de 30 000 € à l'AMSLCP à valoir sur la subvention de l'année 2016.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

## XII. PARTICIPATION AUX FRAIS D'UNE AIDE MATERNELLE ECOLE SAINT JOSEPH – SAINT JEAN – BUDGET 2016

DCM04122015-011

Afin de couvrir les frais engagés pour la prise en charge d'un poste et demi d'aide maternelle, à l'école privée, estimés à 42 000 €, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les crédits correspondants qui seront inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2016.

## XIII. SIAEP SARTHE ET LOIR – RAPPORT D'ACTIVITE

DCM04122015-012

A. de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du SIAEP Sarthe et Loir pour l'année 2014.

Les chiffres clés sont :

- Service de l'eau potable :
  - 1236 abonnés pour 3013 habitants desservis
  - 160 443 m3 d'eau distribuée
  - 135 376 m3 d'eau vendue
- Le patrimoine
  - 98 km de canalisation de distribution
  - 2 réservoirs de capacité 800 m3
- La qualité d'eau
  - 100 % des analyses microbiologiques et 100 % des analyses physicochimiques réalisées par l'Agence Régionale de Santé sont conformes aux normes du Ministère de la Santé



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

## L'évolution des abonnés :

Secteur Commune de Précigné	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 211	1 216	1 214	1 233	1 236	0,2%
domestiques ou assimilés	1 203	1 214	1 212	1 231	1 234	0,2%
autres que domestiques	8	2	2	2	2	0,0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 777	2 805	3 028	3 047	3 013	-1,1%

## L'évolution des consommations :

Secteur Commune de Précigné	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	147 981	132 948	133 036	135 220	135 376	0,1%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	147 981	132 948	133 036	135 220	135 376	0,1%
domestique ou assimilé	131 652	121 087	121 444	121 069	122 725	1,4%
autres que domestiques	16 329	11 861	11 592	14 151	12 651	-10,6%

## Le prix du service de l'eau (base facture 120 m3) :

PRECIGNE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/2014	Montant Au 01/01/2015	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>100,24</b>	<b>100,58</b>	<b>0,34%</b>
Abonnement			18,56	18,62	0,32%
Consommation	120	0,6830	81,68	81,96	0,34%
<b>Part communale</b>			<b>84,30</b>	<b>84,30</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	0,4525	54,30	54,30	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0530</b>	<b>6,48</b>	<b>6,36</b>	<b>-1,85%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>37,20</b>	<b>37,20</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3100	37,20	37,20	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>228,22</b>	<b>228,44</b>	<b>0,10%</b>
TVA			12,55	12,56	0,08%
<b>Total TTC</b>			<b>240,77</b>	<b>241,00</b>	<b>0,10%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,01</b>	<b>2,01</b>	<b>0,00%</b>

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport.

## XIV. DOSSIER LEMERCIER : AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

DCM04122015-013

Dans le cadre du dossier LEMERCIER, la commune doit autoriser Maître Gaëtane THOMAS-TINOT, en charge du dossier, à représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

## XV. REMBOURSEMENT EMPRUNT BFT

DCM04122015-014

Le Maire expose que la commune a contracté un emprunt BFT en juin 2007 pour un capital de 400 000 € (charges annuelles de 35 907.34 € de remboursement). A ce jour, il est possible de réaliser le remboursement anticipé de celui-ci, qui se décompose :

Capital restant dû .....	187 700.00 €
Intérêts normaux .....	3704.57 €
Indemnité financière .....	18 522.62 €
Indemnité remboursement anticipé.....	1 195.02 €
<b>Total .....</b>	<b>211 122.21 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le remboursement de l'emprunt BFT sur le budget 2015 (1 voix contre).



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

DCM04122015-015

Une décision modificative 04 est nécessaire afin d'effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt :

Investissement	dépenses	recettes
16441 emprunt.....	187 700.00 €	
10222 FCTVA.....		+ 27 000.00 €
13251 GFP de rattachement.....		+86 000.00 €
2315.4 /100009 voirie.....	-74 700.00 €	
<b>Total .....</b>	<b>113 000.00 €</b>	<b>..... 113 000.00 €</b>

Fonctionnement	dépenses	recettes
66111 intérêts .....	23 500.00 €	
022 dépenses imprévues .....	-23 500.00 €	
<b>Total .....</b>	<b>0.00 €</b>	<b>..... 0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le remboursement de l'emprunt BFT sur le budget 2015 (1 voix contre).

## XVI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La Poste projette de modifier ses horaires à compter de mai 2016 avec une ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h.
- Remplacement C LEPICIER, service administratif, en arrêt du 15 octobre 2015 au 03 janvier 2016. A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, Mme C GAINARD la remplace 6h par semaine pour la gestion de l'urbanisme. Ses autres missions sont réparties entre les agents et les élus.
- Le recrutement d'un policier municipal est envisagé par convention avec la Communauté de Communes à hauteur de 10 à 20 % d'un temps plein. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

### - Suivi des équipements 2015

13/10/2015	branchement eau potable rue Durtal Jardin centre basile Moreau	1 299,71 €
16/10/2015	ecole la Voutonne - branch téléphonique (2014)	1 188,00 €
16/10/2015	aspirateur à déchets urbain - batterie	2 811,49 €
29/09/2015	placard ecole La Voutonne	1 320,00
02/11/2015	étude pour la réactualisation du plan d'épandage des boues	3 156,00 €
05/11/2015	chaises bureaux	1 798,14 €
		11 573,34 €

- Des travaux (modernisation, accès personne à mobilité réduite, économie d'énergie) sont envisagées au niveau du théâtre, du foyer communal et de l'ancienne bibliothèque. Afin de mener à bien les projets trois architectes sont missionnés.
- CAUE : Présentation de l'étude de réaménagement du Centre Basile Moreau le 15 décembre 2015 à 9h30
- Vœux du Maire : 3 janvier 2016 à 12h15 à la salle des fêtes
- Repas Maire / Adjoints / agents : 20 janvier 2016
- Conseil municipal : 22 janvier 2016 à 20h

Le Maire,  
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 22 h 30



MAIRIE de PRÉCIGNÉ